

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze le vingt cinq mars, le CONSEIL MUNICIPAL a été convoqué en séance ordinaire.

Le Maire,

L'an deux mille onze et le trente et un mars , le Conseil Municipal convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur DUVERGER Philippe, Maire.

Etaient présents : M. DUVERGER, Maire, M. BAILLON, Mme BRETTE, M. DEPALLE, M. RAQUIN, M. ANDRIOL, Mme LAPENDERY, M. BURELIER, Mme DENIS, Mme GARRIVIER, Mme COULPIER, M. BERCHOUX, Mme VERMOREL, Mme LEGROS, M. DARCO, M. DECORAY

Absent excusé : Mme VERMOREL

M. BAILLON arrive en retard

Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant : M. BURELIER

Mandataire : M. DEPALLE

Mme LAPENDERY a été élue secrétaire de séance

Le prochain secrétaire de séance sera M. DECORAY, il participera aux réunions d'adjoints les mercredis.

Le conseil municipal n'apporte pas de remarques sur le compte rendu de la réunion du 9 mars 2011.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour

1°) Comptes administratifs 2010

COMMUNE

Le compte administratif 2010 est présenté par Mme BRETTE. Le bilan de la section de fonctionnement de M. le Maire fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	930 367.07 €
Recettes	1 089 290.03€
Excédent ou résultat de l'exercice	158 922.96 €

Résultat antérieur **114 306.33 €**

Excédent de fonctionnement au 31/12/2010 **273 229.29 €**

Section d'investissement

Dépenses	475 956.04 €
Recettes	557 248.51 €
Résultat de l'année 2010 (excédent)	81 292.47 €

Déficit d'investissement reporté 148 253.41 €

Déficit d'investissement 66 960.94 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des présents le compte administratif de l'exercice 2010

EAU ET ASSAINISSEMENT

Vote du compte administratif 2010 – budget eau et assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses	205 246.86 €
Recettes	282 465.35 €
Excédent ou résultat de l'exercice	77 218.49 €

Excédent antérieur reporté 139 723.04 €

Excédent de fonctionnement au 31/12/2010 216 941.53 €

Section d'investissement

Dépenses	215 298.46 €
Recettes	152 668.30 €
Résultat de l'année – déficit	62 630.16 €

Excédent d'investissement reporté 175 328.22 €

Excédent d'investissement au 31/12/2010 112 698.06 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents le compte administratif du budget eau et assainissement de l'année 2010

LOTISSEMENT

- Vote du compte administratif 2010 - Lotissement

Section de fonctionnement

Dépenses 0 €

Recettes 0 €

Excédent ou résultat de l'exercice 0 €

Résultat antérieur 2 230.08 €

**Excédent de fonctionnement
au 31/12/2010 2 230.08 €**

Section d'investissement 0 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents le compte administratif du budget du lotissement de l'année 2010.

SECTION LE MOURIER

- Vote du compte administratif 2010 – section du Mourier

Dépenses	43 284.16 €
Recettes	21 975.92 €
Déficit ou résultat de l'exercice	21 308.24 €

Résultat antérieur 68 967.91 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2010 47 659.67 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, accepte par 13 voix Pour et 1 Voix Contre le compte administratif 2010 du budget de la section du Mourier

SECTION LES SERVAJEANS

- Vote du compte administratif 2010 – section des Servajeans

Dépenses	9 399.45 €
Recettes	5 395.00 €
Déficit ou résultat de l'exercice	4 004.45 €

Résultat antérieur 33 225.92 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2010 29 221.47 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, accepte par 13 voix Pour et 1 voix Contre le compte administratif du budget de la section des Servajeans de l'année 2010.

4°) Approbation du compte de gestion 2010

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée des comptes de gestion établis par Madame la Receveuse de la Trésorerie de Renaison.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 pour le Budget communal le Budget eau et assainissement, les budgets des sections syndicales du Mourier et des Servajeans ainsi que celui du lotissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après délibération , par 15 voix Pour

- Approuve et déclare que le compte de gestion du Budget Général dressé, pour l'exercice 2010 par Madame BROSSARD , Receveuse, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Arrivée de M. BAILLON à 21 H 10 suite à une réunion extérieure dans le cadre de ses délégations.

5°) Feu d'artifice 2011

Monsieur ANDRIOL donne connaissance du devis de la société l'Etoile correspondant au spectacle pyrotechnique du mercredi 13 juillet 2011.

Le total forfaitaire de fournitures/prestations est de 1 149 € TTC.

Monsieur RAQUIN informe qu'une formation est proposée. Elle est destinée à former deux agents communaux au « métier » d'artificier pour pouvoir lancer le feu d'artifice et éviter d'avoir recours à un professionnel.

Coût 325 € par personne. Formation prévue du 2 au 6 mai 2011. A charge de la mairie les frais de déplacement et d'hébergement.

4°) DUP – travaux supplémentaires

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé le 3 mars dernier à M. MONTORIER lui demandant de chiffrer les prestations suivantes :

- 1 Site des Boulées reprise intégrale du système de drainage et de l'ouvrage existant
1. Site de Chevillat : pose d'un drain complémentaire sur venue d'eau repérée
2. Site de la Kabély : reprise intégrale du système de drainage et de l'ouvrage existant

Option Kabély à chiffrer : un ouvrage ayant été repéré plus bas il conviendra de vérifier si son utilisation peut être possible et si cet ouvrage répond aux règles de captage actuellement en vigueur.

Ces reprises de drainage et leur implantation pourront nécessiter une redéfinition des périmètres de protection. Il semble opportun d'engager ces travaux le plus rapidement possible, en tout état de cause durant la saison estivale, de façon à permettre à M. DEROSSIER d'ajuster son rapport et de définir, si besoin est, les nouveaux périmètres de protection.

L'estimatif des travaux précités, établi par M. MONTORIER est le suivant :

Libellé	Boulées	Kabély	Chevillat	Montant HT
Travaux préparatoires				
Installation de chantier, maintien de l'alimentation en eau potable	3 800	2 000	1 500	7 300
Volet Police de l'Eau, mesures de protection des milieux aquatiques				
Négociation foncière, accessibilité				
Enlèvement des clôtures existantes, sondages de reconnaissance, accessibilité				

Terrassement				
Fouilles à 3 m voire 4 m de profondeur, drainage, protection du drain	13 000	10 500	9 500	33 000
Protection à l'argile, remblaiement, remise en état				
Création d'un nouvel ouvrage totalement équipé (chambre de visite, trop-plein, décanteur)	10 000	10 000		20 000
Total	26 800	22 500	11 000	60 300
Etude et suivi de travaux – mission hydrogéologique – imprévus			12%	7 236
Total arrondi de l'opération	68 000 € H.T			

Un second chiffrage excluant les Boulées a été réalisé.

Dans ce cas la mission de maîtrise d'œuvre serait de 3 990 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

1. Décide de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général et l'Agence de l'Eau pour les travaux des sites de la Kabély et Chevillat.
2. Retient la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre du Bureau BCM

5°) Ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2011

Dans l'hypothèse où le budget d'une commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité locale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'utiliser cette possibilité.

Budget général Commune

Calcul de l'ouverture de crédit possible

Ouverture de crédit	budget primitif 2010	25%
Chapitre 23 – compte 2312 Forêt communale – travaux 2010 Opération 346	17 622.78	4 405.69

La limite de 4 405.69 € correspondant à la limite supérieure que la commune pourra engager au compte 2312- opération 346 du budget général.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'ouverture de crédit suivante :

Ouverture de crédits A reprendre au BP 2010	Crédits engagés
Chapitre 23 – compte 2312 Forêt 2010	1 611 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2011 lors de son adoption.

6°) Informations

Immeuble Casino

Monsieur le Maire informe que la procédure de consultation des entreprises est en cours. La date limite des candidatures et des offres est fixée au 14 avril 2011 à 12 H.

Signature de la vente avec l'Immobilière Casino le 5 avril 2011.

Salle de sports

Lors de la réunion du 22 mars, plusieurs précisions ont été apportés par M. Mollard sur le choix du traitement, notamment des tyrans plutôt en métal qu'en bois ainsi que sur les renforts afin de ne pas alourdir l'aspect visuel de son œuvre.

Ensuite, les différents experts se sont prononcés sur les responsabilités qui ont ensuite été acceptées. Nous avons lancé l'appel à candidature pour le choix du maître d'œuvre, avec une option conditionnelle pour les travaux liés au changement de classement.

Le délai des réponses est au 9 avril 2011.

Après contact avec le capitaine Richard qui nous a présenté les évolutions susceptibles d'être à apporter à la salle pour le changement de classement, nous avons accepté la proposition de la Socotec pour l'étude de celui-ci.

Les associations seront conviées à une réunion d'information.

Travaux de mise en réseau séparatif des secteurs Bourg et Tivoli et travaux d'assainissement Hauteville, les Bannières.

1 – Mise en réseau séparatif

Une réunion préparatoire a eu lieu en mairie en présence de M. le Maire, M. DEPALLE, M. ALLEMAND du cabinet DECLIC et d'un représentant de l'entreprise SADE.

Le marché va être notifié prochainement à l'entreprise. Les travaux vont débuter le 2 mai prochain. Durée prévue : 2 mois.

Travaux assainissement Hauteville

Réunion le 8 avril en mairie en présence de M. LAGOUTTE de la DDT et de l'entreprise TPCF.

Candidatures au poste d'agent technique en remplacement de Charles Goutaudier.

L'examen des candidatures est en cours.

Projet pour notre territoire

M. Andriol fait un compte-rendu de la rencontre qu'il a organisée avec Mme Béatrice Granchamp, conseillère d'action culturelle patrimoniale à la Direction Régionale d'Action Culturelle et responsable pour Rhône-Alpes des Pays d'Art et d'Histoire.

Etaient présents, Monsieur le Maire, René Andriol et Jean Bartholin en tant que Président de la C.C.C.R.

Madame Granchamp a précisé les objectifs et les exigences d'une telle création. Avec 1 860 H, nous ne pouvons pas être une ville d'Art et d'Histoire, par contre la Côte Roannaise avec ses quatre villages de caractère aurait bien vocation à le devenir.

Un pays d'Art et d'Histoire concerne donc un territoire donné, lequel passe une convention avec l'Etat. C'est une convention à durée indéterminée qui évolue avec le temps et à laquelle on peut mettre un terme le jour où les conditions et les projets ne sont plus présents.

Les objectifs des Pays d'Art et d'histoire sont les suivants :

- travailler sur l'architecture et l'urbanisme.
- travailler avec les habitants.
- travailler avec les scolaires.
- travailler avec les structures liées au tourisme.

Il ne s'agit donc pas d'une démarche passéiste pour un patrimoine figé, mais bel et bien d'une mise en valeur du patrimoine au sens large du terme, au service du développement d'une région. Il faut donc parler d'une animation du patrimoine. C'est donc un outil de développement territorial, un projet de territoire.

Pour appuyer et coordonner cette démarche, on met pour cela en place un centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)

Le CIAP doit favoriser la compréhension d'un territoire et de son évolution. Il faut donc le positionner sur un lieu central. Ambierle conviendrait bien à cet effet pour une grande Côte Roannaise d'autant que le musée Alice Taverner pourrait être le siège d'un CIAP. Le poste de conservateur de musée se marie parfaitement avec le poste d'animateur d'un CIAP.

Ce projet éventuel tombe à point nommé :

- Il peut être force de projet pour un grand territoire qui doit se dessiner dans le cadre des réformes territoriales.
- Il rejoint le projet Loudes qui veut mettre en lumière l'identité territoriale.
- Il peut valoriser l'action du musée Alice Taverner.
- Il rejoint aussi le travail du syndicat mixte des Monts de la Madeleine.

Les aides financières existent mais il faut aussi une réelle volonté politique. C'est donc un projet à faire mûrir.

Réunion sur restauration collective – circuits courts

Le 11 avril prochain à 15 H à la Grye en présence de M. MAURICE Nels.

Affaire PLU/ Pavéro

Inscrite au rôle de l'audience publique du Tribunal Administratif de Lyon du 14 avril 2011. Un représentant de la mairie peut y participer.

Fête du climat

Samedi 2 avril de 12 h à 19 h place des Promenades à Roanne

7°) Questions diverses

Demande de subvention exceptionnelle JVC Compétition

Suite à la manifestation « baptême de Rallye » qui s'est déroulée en novembre dernier, il est décidé de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à JVC Compétition au titre de la prise en compte de la sécurité dans le cadre de la fête patronale, soutenue et organisée par la mairie.

Tunnel communal – sortie Sud

M. le Maire informe que le Cabinet ARGEO vient de nous adresser ce jour le plan topographique concernant le projet d'aménagement de la sortie sud du tunnel.

Accueil personnes âgées

Un questionnaire a été adressé aux personnes de plus de 65 ans d'Ambierle et des différentes communes environnantes pour connaître leurs besoins concernant l'éventuelle création de logements adaptés, en lien avec l'ADMR. Une réunion est prévue le 20 mai prochain avec l'ADMR.

Forêt des Servajeans

Les propositions faites par l'ONF en matière de travaux et de ventes ont été refusées. Parmi celles-ci figure une coupe nécessaire pour permettre la régénération naturelle. Il n'a pas été donné suite à la demande de renouvellement au label PEFC.

Un courrier a été adressé à Mme la Présidente, celui-ci est resté sans réponse. M. le Maire prendra contact par téléphone. En absence de réponse, il est envisagé de solliciter M. le Sous Préfet pour savoir si la commune peut imposer à la section d'effectuer un minimum de travaux et l'obliger à renouvellement son adhésion au label PEFC.

Fleurissement

Les étudiants de Chervé ont effectué une présentation générale du village sur le thème « philosophie et fleurissement ». Ils soumettront, à l'automne prochain, des propositions de plantations de vivaces ainsi qu'un programme plus complet pour le printemps 2012.

Evénements survenus au Japon : il est décidé de se rapprocher de la Croix Rouge Japonaise.

Point sur le déroulement des 3 premières années de la mandature.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à minuit trente.